



## Convention de location de la remorque lave-vaisselle, dite « Spullweenchen »

Entre les soussignées :

- L'Administration communale de Weiswampach, représentée par son collège des bourgmestre et échevins en fonction au moment de la signature du présent contrat, ci-après « **la commune** » d'une part,

et

L'association dénommée : \_\_\_\_\_

Ayant son siège social à : \_\_\_\_\_

Représentée par/personne de contact : \_\_\_\_\_

Adresse du représentant : \_\_\_\_\_

Matricule : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

ci-après « **le locataire** » d'autre part,

les conditions suivantes ont été retenues :

### Art 1<sup>er</sup> :

La présente convention fait guise de demande de location en application de l'article 2 du règlement communal du 17 mai 2023 portant fixation des conditions d'utilisation de la remorque lave-vaisselle dite « Spullweenchen ».

### Art. 2 :

La commune met à disposition du locataire la remorque lave-vaisselle dite « Spullweenchen » pour la manifestation suivante :



Nom/objet de la manifestation \_\_\_\_\_

Qui aura lieu du : \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

à (adresse/lieu) \_\_\_\_\_

*(N.B. : l'emplacement définitif de la remorque lave-vaisselle sera défini par le responsable de la commune, ce en fonction des caractéristiques de l'emplacement (pente, revêtement du sol etc...) et des possibilités de raccordement)*

### Art. 3 – Règlement d'utilisation et taxes :

Le locataire s'engage à respecter les dispositions du règlement communal du 17 mai 2023 portant fixation des conditions d'utilisation de la remorque lave-vaisselle dite « Spullweenchen »<sup>1)</sup>. Ledit règlement fait partie intégrante de ce contrat et peut être consulté sur le site internet de la commune de Weiswampach ([www.weiswampach.lu](http://www.weiswampach.lu))

Les taxes sont facturées selon le règlement-taxe du 17 mai 2023 portant fixation des taxes à percevoir pour l'utilisation de la remorque lave-vaisselle, dite « Spullweenchen »<sup>2)</sup>. Ledit règlement fait partie intégrante de ce contrat et peut être consulté sur le site internet de la commune de Weiswampach ([www.weiswampach.lu](http://www.weiswampach.lu))

### Art. 4 – Caution :

Conformément aux dispositions du règlement-taxe du 17 mai 2023 portant fixation des taxes à percevoir pour l'utilisation de la remorque lave-vaisselle, dite « Spullweenchen », le locataire doit déposer une **caution de 250,00€** au plus tard l'avant-dernier jour ouvrable avant la date de la manifestation auprès de la recette communale.

La caution est payable soit

- par virement sur le compte bancaire de l'administration communale suivant :

BCEE : IBAN LU02 0019 4501 0062 3000

en indiquant la référence suivante « Caution Spullweenchen pour **[nom de la manifestation et du club]** »

- par dépôt en liquide auprès de la recette communale

La caution sera remboursée après la manifestation si le « Spullweenchen » aura été retourné sans dégâts. L'état des lieux contradictoire dont sujet à l'article 5 faisant foi.



Veillez indiquer ci-dessous votre compte bancaire sur lequel la caution est à rembourser :

Banque : \_\_\_\_\_ BIC Code : \_\_\_\_\_

N° de compte : \_\_\_\_\_

**Art. 5 – Remise des clefs :**

Un rendez-vous est à prendre par le locataire avec le responsable de la commune (**Monsieur Jochen Weinand – 691 97 80 71**) pour la mise à disposition du « Spullweenchen » et pour la remise des clefs avant toute manifestation. Lors de la remise des clefs un état des lieux contradictoire sera effectué.

Un deuxième rendez-vous est à prendre par le locataire avec le responsable de la commune pour la remise des clefs du « Spullweenchen » après toute manifestation. Lors de ce rendez-vous un nouvel état des lieux contradictoire sera effectué.

**Art. 6 – Équipement :**

La mise à disposition des gobelets dont question à l'article 4 du règlement d'utilisation du « Spullweenchen » se fait par l'intermédiaire du Syndicat d'initiative Weiswampach/Beiler/Leithum : [syndicat.wbl@hotmail.com](mailto:syndicat.wbl@hotmail.com)

Fait à Weiswampach, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Le locataire

\_\_\_\_\_  
La commune

Les parties encadrées en bleu sont à remplir par le locataire

1) Règlement d'utilisation



<https://weisw.link/regl-util-lave-vaisselle>

2) Règlement taxe



<https://weisw.link/regl-taxe-lave-vaisselle>